

APPEL À  
CANDIDATURE



SOCIAL SOLIDARITÉ



# Attribution d'une dotation complémentaire aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) pour le financement d'actions améliorant la qualité de service rendu à l'utilisateur

En application de l'article L. 314-2-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) et du décret n° 2022-735 du 28/04/2022 relatif au financement des services proposant des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile, le Département de la Dordogne lance un appel à candidatures visant à financer des actions améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur, dans le cadre de l'APA et PCH

Publié le 23 janvier 2023

## Appel à candidature 2023 – Attribution d'une dotation complémentaire aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) pour le financement d'actions améliorant la qualité de service rendu à l'utilisateur

Les services retenus à l'issue de l'appel à candidatures s'engageront ensuite dans un processus de contractualisation avec les services du Département.

Cet appel à candidatures est à destination des SAAD autorisés, implantés en Dordogne, et intervenant en mode prestataire.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **24 mars 2023 à minuit**.

### Informations et contact :

[cd24.saad@dordogne.fr](mailto:cd24.saad@dordogne.fr)

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/appel-a-candidature-2023-attribution-dune-dotation-complementaire-aux-services-daide-et-daccompagnement-a-domicile-saad-pour-le-financement-dactions-ameliorant-la-qualite-de-service-rendu-a-lusager-22333396?>

